



## PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture  
Direction des Collectivités Locales et du  
Développement Durable  
Bureau des Installations Classées pour  
la Protection de l'Environnement

-----  
Dossier suivi par : Mme LOPEZ  
☎ 04.84.35.42.64.  
✉ [veronique.lopez@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:veronique.lopez@bouches-du-rhone.gouv.fr)  
N° 2010-335 A

### AVIS D'ENQUETE

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER**  
présentée par la SAS MAISONS DU MONDE  
en vue d'être autorisée à exploiter  
un entrepôt de produits combustibles  
situé à SAINT-MARTIN-DE-CRAU (13310)

-----

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du **18 JUL. 2011**, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la SAS MAISONS DU MONDE en vue d'être autorisée, par arrêté préfectoral après avis du Conseil Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques (C.O.D.E.R.S.T.), à exploiter un entrepôt de produits combustibles situé à SAINT-MARTIN-DE-CRAU (13310), Zone Ecopole du Mas de Laurent – Bâtiment J.

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en Mairie de Saint-Martin-de-Crau, pendant trente et un jours **du lundi 5 septembre 2011 au mercredi 5 octobre 2011 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations ou les adresser par écrit à la mairie concernée à M. Jean-Claude SARI, Professeur à la Faculté de Pharmacie de Marseille.

Ce dernier recevra personnellement en Mairie de :

#### SAINTE-MARTIN-DE-CRAU :

- le lundi 5 septembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 14 septembre 2011 de 9 h 00 à 12 H 00
- le vendredi 23 septembre 2011 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mercredi 28 septembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 5 octobre 2011 de 14 h 00 à 17 h 00.

.../...

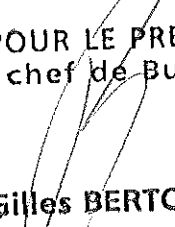
Toute personne physique ou morale intéressée peut prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur ainsi que du mémoire en réponse du demandeur dans la mairie concernée ainsi qu'à la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

La décision d'autorisation sera prise sous forme d'un arrêté préfectoral.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie de Saint-Martin-de-Crau  
Service Technique  
Rue Alphonse Daudet  
13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU
  
- Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable  
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Bd Paul Peytral - 4<sup>ème</sup> Etage - Porte 404  
13006 MARSEILLE.

Marseille, le 18 JUIL. 2011

POUR LE PREFET  
Le chef de Bureau,  
  
Gilles BERTOTHY